

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES À DESTINATION DES STU
Table des matières

1. Définitions	2
2. Informations générales – Contact	3
3. Objet du Contrat	3
4. Déclaration d'indépendance réciproque	3
5. Acceptation du Contrat	3
6. Validité et modification du Contrat	4
7. Description du Service	4
8. Prérequis et droit d'accès au Service	6
8.1. Prérequis techniques à l'utilisation du Service	6
8.2. Droit d'accès et d'utilisation de l'Application	6
8.3. Maintenance et mise à jour de l'Application	7
8.4. Responsabilité au titre de la navigation sur l'Application	7
8.5. Promotion de l'Application	7
9. Utilisation du Service	7
9.1. Création d'un Compte	7
9.2. Première étape de validation du compte : informations légales	8
9.3. Deuxième étape de validation du compte : le rattachement d'un compte Stripe	8
9.4. Signature du présent contrat	8
9.5. Confidentialité et sécurité des Identifiants	9
9.6. Restriction et suppression de Compte	9
9.7. Conditions et modalités de réservation par un Utilisateur et d'exécution d'une Expérience ou d'une Prestation par un Stu	10
9.7.1. Description des Expériences et des Prestations	10
9.7.1.1. "Réserver un service ou une activité "	10
9.7.1.2. "Obtenir des services par visio"	10
9.7.1.3. "Voir les meilleurs spots et commerces "	11
9.7.2. Demande d'une Expérience ou de Prestation par l'Utilisateur	11
9.7.3. Communication du Stu avec l'Utilisateur	12
9.7.4. Prolongation de l'Expérience en cours	12
10. Conditions financières	13
10.1. Prix de l'Expérience	13
10.2. Commission de MyStu	13
10.3. Commission des autres apporteurs d'affaires	13
10.4. Mandat de facturation et d'encaissement	14
10.4.1. Mandat de facturation	14
10.4.2. Mandat d'encaissement pour compte de tiers	15
11. Exécution des Expériences par un Stu	15
11.1. Conditions et modalités d'exécution	15
11.2. Évaluation des Expériences	16
11.3. Réservation complémentaire	16
11.4. Annulation	16
11.4.1. Annulation de l'Expérience ou de la Prestation par l'Utilisateur	16
11.4.2. Annulation de l'Expérience par le Stu	17
11.5. Réclamation liée à l'exécution de l'Expérience ou de la Prestation	17
11.6. Réclamation liée à l'inexécution de l'Expérience ou de la Prestation	18
12. Responsabilité	18
12.1. Responsabilité de MyStu	18
12.2. Responsabilité du Stu	19
12.3. Responsabilité de l'Utilisateur	20
12.4. Législation fiscale et sociale – Mise en garde	20
12.5. Accompagnement d'enfants sans la présence d'un adulte	21
13. Propriété intellectuelle	21
14. Données personnelles	22
15. Convention de preuve	22
16. Divisibilité	22
17. Loi applicable et résolution des différends	22
17.1. Loi applicable	22
17.2. Résolution amiable du litige	22
17.2.1. Compétence	22
ANNEXE 1 – Les textes encadrant l'activité du Stu	23
ANNEXE 2 – Mandat de facturation et d'encaissement	24
ANNEXE 3 – Tableau de répartition des Commissions	25
ANNEXE 4 – Liste des Expériences et Prestations	26

1. Définitions

Application	Application MyStu développée et gérée par la société Stoorist et, le cas échéant, les autres médias susceptibles d'être développés à l'avenir, ce qui comprend les Applications internet. L'Application MyStu est la propriété exclusive de Stoorist (marque déposée et logiciel protégé), qui détermine librement son contenu.
Contrat	Le présent contrat conclu entre le Stu et la société Stoorist propriétaire de l'application MyStu
POI ou Point(s)d'intérêt	Acronyme pour l'anglais « <i>Point Of Interest</i> » désignant tout point d'intérêt sélectionné par MyStu qui partage ses valeurs et lui paraît digne d'être visité
Code de bonne conduite	MyStu figurant en ANNEXE 1 du Contrat rappelant les valeurs de MyStu ainsi que les règles de conduite à respecter par les Stu
Communauté	Ensemble des Utilisateurs et Stu qui se sont inscrits dans l'application et qui partagent les valeurs exprimées par MyStu
Compte Stu	Ensemble des données relatives à un Stu accessibles grâce à un identifiant et un mot de passe, permettant l'utilisation des fonctionnalités de l'Application développées pour un Stu
Compte Utilisateur	Ensemble des données relatives à un Utilisateur accessibles grâce à un identifiant et un mot de passe, permettant l'utilisation des fonctionnalités de l'Application développée pour un Utilisateur
Identifiants	Adresse email et mot de passe permettant à l'Utilisateur et au Stu de se connecter à leurs comptes respectifs
Note	Toute évaluation prenant la forme d'une note, éventuellement accompagnée d'un commentaire et laissée à l'issue de la fourniture d'une Expérience ou d'une Prestation par un Stu. Cette évaluation peut concerner la qualité de la visite telle que ressentie par un Stu ou un Utilisateur.
Expérience(s)	Prestations proposées par un Stu inscrit sur l'Application telle que décrite à l'article 9.7.1. du présent Contrat
Prestation(s)	Prestations proposées par un Stu inscrit sur l'Application telles que décrites à l'article 9.7.1 des présentes CGPS.
Point de rencontre	Adresse à laquelle l'Utilisateur et le Stu se rencontrent pour procéder à l'Expérience ou à la Prestation
Thème d'Expériences	Thème répertorié dans la catégorie « Réserver un service ou une activité » autour duquel le Stu organisera l'Expérience ou la Prestation
Utilisateur(s)	Désigne à la fois l'Utilisateur et le Stu
Utilisateur ou Touriste	Utilisateur de l'Application MyStu souhaitant acheter une ou des Expériences ou des Prestations auprès d'un Stu.
Service	Service décrit à l'article 7 du présent Contrat
Société	La Société Stoorist propriétaire de MyStu, Société par action simplifiée à associé unique immatriculée au RCS de Paris sous le n°881 259 311 dont le siège social est situé au 40 Boulevard Gouvion saint Cyr – 75017 Paris
MyStu	Désigne l'application MyStu, propriété de la Société Stoorist
Stu	Utilisateur prestataire de service freelance, étudiant ou jeune diplômé de moins de 30 ans, qui rejoint la Communauté sur l'Application pour apporter ses



	services à des Utilisateurs en leur proposant des Prestations sur l'Application. Tout étudiant ou jeune diplômé qui aurait plus de 30ans après son inscription, ne pourra plus fournir ses services dans l'application. L'objet de l'application étant l'insertion des jeunes dans la vie active, MyStu a choisi de n'ouvrir la plateforme qu'à des étudiants et des jeunes diplômés pour réaliser les Expériences et les Prestations afin de leur permettre de financer leurs études et leur insertion professionnelle en pratiquant une activité valorisante.
Ville	Villes dans lesquelles l'Application est déployée
Visiteur	Toute personne visitant l'Application

2. Informations générales – Contact

Les mentions légales de l'Application sont consultables sur la page <https://www.MyStu.com/legal-notice>.

Pour toute question, le Stu peut consulter la FAQ ou contacter directement MyStu :

- Via les coordonnées suivantes :
 - Courriel électronique : contactmystu@stoorist.com
 - Courrier postal :

Stoorist
40 boulevard Gouvion Saint-Cyr
75017 Paris

3. Objet du Contrat

Le présent Contrat a pour objet de définir :

Les modalités d'accès et d'utilisation du Service par le Stu ;
Les droits et obligations des parties dans le cadre de la mise en relation par MyStu, en sa qualité de plateforme d'intermédiation, des Stu avec les Utilisateurs.

4. Déclaration d'indépendance réciproque

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du présent contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants. MyStu, l'utilisateur et le Stu sont des parties indépendantes, chacun agissant pour son nom personnel et pour leur propre compte. MyStu ne conclut aucun contrat au nom et pour le nom d'un Stu ou d'un utilisateur, ces derniers contractant directement entre eux par l'intermédiaire de l'application.

5. Acceptation du Contrat

Le Stu déclare par les présentes qu'il a préalablement procédé à la souscription, par lui, aux Services et à la vérification de l'adéquation desdits Services, qu'il juge adaptés à la mission qui lui incombe, ainsi qu'avoir reçu de la Société toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Contrat et qu'en conséquence il renonce à toute contestation sur ce point.

Plus précisément, le Stu reconnaît avoir été informé que la Société n'est qu'un prestataire technologique proposant via son Application des Expériences et des Prestations permettant notamment la mise en relation du Stu avec des Utilisateurs, en vue de la réalisation d'une prestation de service réalisée par le Stu, agissant en qualité de travailleur indépendant, et ayant à ce titre effectué toutes les déclarations obligatoires auprès des différents organismes.

Le Stu déclare avoir été informé que l'exécution du présent Contrat n'engendre aucun lien de subordination du Stu envers la Société. À ce titre, le Stu reconnaît avoir été informé que MyStu ne s'apparente en aucun cas à un organisme de travail intérimaire ou de portage salarial, et qu'il est indépendant dans l'offre de service proposée à l'Utilisateur en conformité avec les obligations contractuelles du présent Contrat.

En acceptant le Contrat, les Stu deviennent des membres à part entière de la communauté MyStu et accèdent à un nouveau statut. L'utilisateur qui souhaite réserver des Expériences ou des Prestations devient un Utilisateur, l'étudiant qui s'engage



à fournir des Expériences et des Prestations à ce dernier devient un Stu et les commerçants et artisans sélectionnés par la communauté MyStu et constituant des POI, des ambassadeurs du savoir-faire et du savoir-être locaux.

En cochant la case prévue à cet effet lors de la création de son Compte Stu sur l'Application, le Stu a accepté sans réserve le contenu des Conditions Générales de prestations de services Utilisateur ainsi que la politique de confidentialité. En cas de désaccord sur l'une ou plusieurs des stipulations prévues au sein des Contrats, le Stu est invité à ne pas cocher la case et par voie de conséquence à ne pas finaliser son inscription sur l'Application. Cette étape permet de soumettre sa demande de partenariat avec MyStu. Si le Stu est sélectionné, il lui sera remis le présent Contrat de Prestations de Services.

Le Stu reconnaît que le présent Contrat lui a été communiqué préalablement à la validation de son Compte Stu par MyStu et qu'il a eu la possibilité de le lire, le comprendre et d'enregistrer son contenu afin de confirmer sa demande de partenariat avec MyStu et de pouvoir commencer à fournir des Expériences et des Prestations.

6. Validité et modification du Contrat

Le Contrat entre en vigueur à compter de son acceptation sur l'Application par le Stu.

La Société se réserve le droit de modifier partiellement ou totalement le Contrat à tout moment sous réserve d'en informer le Stu dans un délai raisonnable.

Dans ce cas, MyStu informera le Stu des modifications apportées et/ou lui communiquera le Contrat modifié au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur afin que le Stu puisse prendre connaissance desdites modifications et les accepter afin de poursuivre l'utilisation du Service.

Si le Stu émet des réserves ou refuse certaines modifications apportées, il pourra refuser lesdites modifications. En cas de refus, le Stu ne sera plus en mesure d'accéder et d'utiliser le Service.

En tout état de cause, les modifications apportées par la société au Contrat ne s'appliqueront que pour les Expériences et les Prestations non encore réservées par un Utilisateur sur l'Application au jour de l'entrée en vigueur des modifications.

7. Description du Service

- L'Application est une plateforme de mise en relation d'Utilisateurs avec des Stu, des membres de la Communauté MyStu, en vue de permettre et faciliter la création et promotion d'une communauté notamment d'échanges culturels, de partages d'expérience et de services divers, ne requérant pas d'agrément, d'autorisation ou de compétence technique spécifiques et qui seront rendues par les Stu aux Utilisateurs et au cours desquelles un Stu rend des Prestations. A cet effet, l'Application permet :
 - A- La mise en relation d'un Utilisateur avec un Stu selon les modalités précisées ci-après en vue pour le Stu de proposer différentes Prestations à distance en visio ou en présentiel dont notamment :
 - o Des services aux professionnels :
 - Etudes, réalisations de missions intellectuelles, accompagnements, manutention, etc.
 - o Des services aux particuliers :
 - Des cours particuliers tels que des cours de langues, maths, histoire etc.,
 - Des petits travaux, s'occuper des enfants ou des parents ou divers types d'assistance,
 - Un accompagnement dans le cadre de différentes activités telles que chiner dans un marché aux puces ou dans les librairies etc.
 - o L'Accompagnent un Utilisateur lors de visites, promenades ou autres activités en lien avec la découverte d'une Ville et de ses attractions. À cet effet, l'Application permet La mise en relation d'un Utilisateur avec un Stu selon les modalités précisées ci-après en vue :
 - D'explorer la ville avec un Stu autour d'un Thème d'Expérience choisi par l'Utilisateur sur l'Application tel que la Culture, Restaurants et Bars, Balades, Photographies, Sciences, Shopping, Jeux, Sport, Tout le reste ainsi que des Services,
 - D'organiser son séjour avec un Stu visio-conférence¹ ou physiquement dans la ville et sa région afin de découvrir cette dernière dans le cadre d'un parcours libre déterminé d'un commun accord entre le Stu et l'Utilisateur.
 - De visiter les POI accompagné ou non d'un Stu. Si l'Utilisateur choisit d'être accompagné par un Stu, la mise en relation s'effectuera selon les modalités précisées ci-après.
 - B- La modération par l'exclusion des Utilisateurs ayant commis des manquements aux codes visant à assurer le respect et la sécurité de chacun de ses membres. En effet il est contraire aux valeurs de



MyStu de laisser des membres de la communauté ayant des comportements inappropriés continuer à utiliser la plateforme MyStu.

Le Stu de par sa qualité d'étudiant (qui n'est donc pas un professionnel) ou de jeune diplômé n'est pas habilité à réaliser des activités réglementées nécessitant notamment des certifications, accréditations ou agréments. En conséquence le Stu s'engage à ne pas proposer, ni accepter et réaliser des Expériences ou des Prestations réglementées réalisées par des professionnels et nécessitant des certifications, accréditations ou agréments spécifiques notamment les Prestations réglementées réalisées auprès de personnes fragiles (enfants de moins de trois ans, mineurs handicapés, personnes âgées nécessitant une aide à la mobilité ou pour la réalisation des actes de la vie courante). En tout état de cause MyStu ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où une Expérience ou une Prestation aurait été commandée par un Utilisateur ou réalisée par un Stu en contravention à la réglementation en vigueur.

Il est également clairement spécifié que le Stu n'agit pas en tant que professionnel règlementé, agréé ou certifié (par exemple comme coach sportif, électricien, avocat etc) mais agit uniquement en tant que jeune accompagnateur, sur instruction de l'Utilisateur et uniquement après avoir reçu l'accord plein et entier de l'Utilisateur par tout moyen à sa convenance et si possible par écrit notamment dans le chat de l'application, En tout état de cause le Stu s'engage à ne prendre un booking que s'il a toutes les compétences, capacités, diplômes et qualités pour le faire.

Le choix des activités et services relève uniquement de la seule responsabilité de l'Utilisateur, de ses enfants ou de ses parents et aucun transfert de responsabilité ne saurait ainsi s'opérer entre l'Utilisateur et le Stu qui ne doit agir qu'au simple titre d'accompagnateur sur instruction de l'Utilisateur ou mandaté par ce dernier , ce que l'Utilisateur doit accepter sans réserve en assumant la pleine responsabilité de sa participation, de celle de ses enfants ou parents aux Expériences et Prestations. Le Stu devra obtenir ce consentement par tout moyen à sa disposition notamment par le chat dans l'application.

Le Stu certifie être en bonne forme physique lui permettant de participer à ces Expériences et Prestations, être suffisamment préparé et formé pour participer à ces Expériences ou Prestations et qu'aucun professionnel qualifié de santé ne leur déconseille de participer à de telles activités.

Le Stu certifie qu'il n'a aucune raison ou problème de santé qui l'empêcherait de participer aux Expériences et Prestations qu'il aura lui-même acceptées.

L'ensemble des Prestations proposées est précisé en Annexe 4 des présentes CGPS.

À cet effet, l'Application permet :

- **La mise en relation d'un Stu avec un Utilisateur** selon les modalités précisées ci-après en vue pour le Stu
 - o De fournir des services aux particuliers ou aux professionnels ne nécessitant pas de certifications, d'agrément ou d'autorisations, cf liste des activités en annexe 4. Tout manquement à ces conditions entrainerait immédiatement la suppression du compte du Stu et son bannissement à vie de l'application.
 - o De proposer à un Utilisateur d'explorer la ville et sa région autour d'un Thème d'Expérience choisi par l'Utilisateur sur l'Application tel que la Culture, Restaurants et Bars, Balades, Photographies, Sciences, Shopping, Jeux, Sport, Tout le reste ainsi que des Services,
 - o D'organiser le séjour pour l'Utilisateur par visio-conférence¹ ou physiquement pour explorer la ville et sa région et découvrir cette dernière dans le cadre d'un parcours libre déterminé d'un commun accord entre le Stu et l'Utilisateur.
- **De faire visiter à l'Utilisateur les POI** selon les modalités précisées ci-après.

Le Service permet, en outre, de modérer par l'exclusion des Utilisateurs, que ce soit des Stu ou des Utilisateurs, ayant commis des manquements aux codes visant à assurer le respect et la sécurité de chacun de ses membres. En effet, il est contraire aux valeurs de MyStu de laisser des membres de la communauté ayant des comportements inappropriés² continuer à utiliser la plateforme MyStu.

L'exclusion sera notamment justifiée par :

- Le non-respect par le Stu de ses obligations sociales et fiscales ou la fin de son statut de jeune de moins de 30 ans;
- Les actions de nature à porter atteinte à l'image commerciale de MyStu ;
- Le fait de fournir des services nécessitant des diplômes, certifications, agréments ou autorisations que le Stu ne posséderait pas ;
- L'utilisation du service à des fins illicites de nature à engendrer une sanction pénale ;
- Toute action listée à l'article 9.3 du présent Contrat.

¹ Disponible dans une version ultérieure de l'Application

² Cf. Annexe 1 : Code de bonne conduite de la Communauté MyStu

MyStu est un service opéré par Stoorist, Siège social : 40 Boulevard Gouvion Saint-Cyr-75017 Paris

Siège entreprise : 40 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N°881 259 311

www.MyStu.com



La mise en relation s'effectue cumulativement grâce :

- **Au renseignement d'un certain nombre de données par l'Utilisateur lors de la création de son Compte Utilisateur** telles que les langues qu'il parle et ses centres d'intérêts. Par ailleurs, si l'Utilisateur choisit de préciser son genre comme critère de sélection, l'Utilisateur aura la possibilité d'effectuer une sélection intégrant un filtre relatif au genre. Il est toutefois précisé que l'indication du genre par l'Utilisateur et le Stu s'effectue sur la base de leur déclaration libre et volontaire ;
- **En fonction de la localisation de chacun**, MyStu préconisant que les Stu et les Utilisateurs puissent se retrouver à un Point de rencontre dans un délai de 30 minutes ;
- En fonction des grandes catégories d'Expériences ou de Prestations choisies par l'Utilisateur et des précisions apportées lors de la réservation de l'Expérience ;
- **À la fourniture d'informations pratiques supplémentaires lors de la réservation de l'Expérience** ou de la Prestation sur l'Application telle que l'adresse de prise en charge de l'Utilisateur, le nombre de participants, s'il y a un accompagnement d'un ou plusieurs adultes, des enfants de moins de 14 ans ;
- Des disponibilités du Stu correspondant à ces critères sur la base des compétences déclarées par ce dernier.

Il est à noter que l'Application est une plateforme de mise en relation. Par conséquent, au travers de l'Application, MyStu n'a pas vocation à imposer des règles dans la programmation et l'exécution des Expériences et des Prestations mais plutôt d'informer ses Utilisateurs sur la meilleure manière de découvrir la Ville, de faire des activités ou de bénéficier d'une Prestation.

Il est également à noter que, dans le cas d'activités incluant des enfants de moins de 14 ans, la garde des enfants et l'attribution de la garde à un tiers relève de la responsabilité exclusive de l'Utilisateur qui mandate le Stu pour effectuer une prestation.

8. Prérequis et droit d'accès au Service

8.1. Prérequis techniques à l'utilisation du Service

L'accès au Service nécessite pour le Stu de disposer d'un accès à Internet ainsi que d'un téléphone accompagné des logiciels habituellement nécessaires pour la navigation sur une application.

L'accès optimal à l'Application et l'utilisation du Service sont conditionnés par l'usage adéquat et le bon fonctionnement des équipements techniques du Stu.

Tous matériels et logiciels nécessaires à l'accès à l'Application et à l'utilisation du Service restent exclusivement à la charge du Stu.

Afin de garantir un bon fonctionnement de l'Application, il est précisé que cette dernière est optimisée pour Android 5 et iOS 9 et toutes les versions ultérieures.

8.2. Droit d'accès et d'utilisation de l'Application

MyStu accorde aux Stu un droit d'accès limité révocable, non exclusif, non cessible à l'Application.

Dans ce cadre, le Stu déclare et garantit :

- Utiliser l'Application et le Service conformément aux usages, lois et réglementations applicables ;
- Utiliser l'Application et le Service à des fins conformes au Contrat, au Code de bonne conduite de la Communauté MyStu, au Manuel à l'Usage des Stu³, à la Politique de confidentialité, aux lois et réglementations applicables ;
- Être titulaire de tous droits, autorisations, pouvoirs pour la navigation et l'inscription sur l'Application.

Toute utilisation de l'Application contraire à sa finalité est strictement interdite et constitue une violation des présentes stipulations.

Le Stu s'engage à accéder et à utiliser les services de l'application conformément aux lois en vigueur et aux présentes conditions générales. A cet égard, le Stu reconnaît qu'au fins exclusives de vérification du respect par lui des présentes conditions générales et des lois applicables, MyStu peut prendre connaissance de tout contenu publié ou échangé sur l'application. De même il reconnaît que la Société peut intervenir pour modérer les contenus publiés s'ils ne respectent pas les lois et règlements en vigueur ainsi que les obligations des utilisateurs aux termes des présentes Conditions générales.

A cet effet le Stu s'engage à ne pas entrer en communication par d'autres moyens fournis par l'application (chat, téléphone

³ La signature du présent contrat vaut connaissance et acceptation des documents cités dans ce contrat et présents en annexe



ou visio) tant que la mission n'a pas été réservée, confirmée et payée dans l'application. En tout état de cause il s'interdit de rentrer en communication avec l'utilisateur dans le but de contourner la réservation et le paiement du service dans l'application ce qui entrainerait la fermeture immédiate du compte du Stu et de l'Utilisateur.

8.3. Maintenance et mise à jour de l'Application

MyStu ne garantit pas que le Service sera disponible en continu. La Société pourra effectuer des opérations de maintenance pour assurer son bon fonctionnement. Les opérations de maintenance peuvent empêcher l'utilisation du Service ou l'accès à l'Application pour une période limitée. En tout état de cause, le Stu sera informé des opérations de maintenance et de leurs durées approximatives.

MyStu ne saurait être tenue responsable en cas de difficulté d'accès et/ou d'utilisation du Service dans le cadre de ces opérations de maintenance.

Par ailleurs, les services proposés sur l'Application seront mis à jour régulièrement et parfois de manière automatique. MyStu fournira ses meilleurs efforts pour que ces mises à jour n'aient pas d'effets sur l'utilisation du Service par les Stu.

8.4. Responsabilité au titre de la navigation sur l'Application

Le Stu reconnaît que MyStu n'est pas en mesure de contrôler le transfert des données via le réseau de communication public en particulier s'agissant d'Internet. Le Stu reconnaît et accepte que MyStu ne peut garantir la confidentialité des données transmises grâce aux moyens de communications publics.

Par conséquent, le Stu reconnaît que MyStu ne saurait être tenue responsable de tout préjudice résultant de difficultés d'accès et/ou d'utilisation du Service sur l'Application en raison notamment de perturbations du réseau Internet, des entreprises fournissant ledit réseau au Stu, d'un encombrement du réseau Internet.

De même, MyStu n'a pas d'obligation générale de surveillance des données et du contenu fourni par les Utilisateurs, ni d'obligation de suppression d'un contenu qui ne paraîtrait pas manifestement illicite, nonobstant son signalement.

8.5. Promotion de l'Application

Le Stu autorise MyStu à reproduire et utiliser son image dans le cadre de la promotion de l'Application. À ce titre, son image pourra être exploitée de manière distincte pour la promotion de l'Application auprès du grand public.

En outre, le Stu autorise MyStu à reproduire et exploiter son image pour la promotion générale de ses activités. Son image pourra être utilisée dans le cadre d'actions d'information, de communication et de promotion des activités de l'Application, directement par MyStu ou être cédée à des tiers, sous toute forme et tous support connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de 3 ans, intégralement et par extraits, notamment :

- Dans des publications papier,
- Dans des expositions,
- Lors de projections publiques,
- Par télédiffusion, par tous réseaux de transmission (en analogique ou numérique par voir hertzienne, par câble ou par satellite),
- Par tous réseaux de communication électronique, dont Internet et les réseaux sociaux,
- Et plus généralement par tous moyens existants ou à venir.
-

MyStu s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité du Stu.

9. Utilisation du Service

9.1. Création d'un Compte

Pour l'utilisation du Service, le Stu a dû créer un Compte Stu sur l'Application. Pour ce faire il a d'ores et déjà renseigné :

- Ses informations personnelles tels que son nom, son prénom, sa date de naissance, son genre ;
- Une adresse électronique valide sur laquelle seront reçues les notifications de la part de MyStu ;
- Son numéro de téléphone ;
- Un mot de passe ;

MyStu est un service opéré par Stoorist, Siège social : 40 Boulevard Gouvion Saint-Cyr-75017 Paris
 Siège entreprise : 40 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris
 Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N°881 259 311
www.MyStu.com

- Les langues qu'il ou elle maîtrise ;
- Ses centres d'intérêts, si possible en lien avec ses études.
- Son centre de formation
- Sa formation
- Sa spécialité
- L'intitulé de la formation en cours
- Le niveau de la formation
- Les diplômes obtenus

Pour procéder à la création de son compte, le Stu a également coché la case par laquelle il déclare avoir bien pu prendre connaissance de la politique de confidentialité de MyStu et l'accepter et s'il a le statut autoentrepreneur.

Dès lors, il accède à son futur *Dashboard*, mais son statut doit encore être validé.

9.2. Première étape de validation du compte : informations légales

Tout étudiant ou jeune diplômé qui procède à l'ouverture d'un Compte Stu sur l'Application doit :

- Avoir plus de 18 ans au jour de l'ouverture ;
- Fournir une identité complète et sincère ; CNI passeport, titre de séjour etc
- Être étudiant ou jeune diplômé de – de 30 ans dans une discipline justifiant des connaissances en lien avec les Expériences les activités ou les Prestations choisies et fournir des justificatifs ;
- Carte d'étudiant ou diplômes obtenus
- Fournir un justificatif d'immatriculation d'auto-entrepreneur ou sous une autre forme sociale le cas échéant ;
- Fournir son numéro d'immatriculation URSSAF et son adresse de domiciliation professionnelle ;
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle s'il ne désire pas être couvert par l'assurance RC de MyStu.

9.3. Deuxième étape de validation du compte : le rattachement d'un compte Stripe

À ce jour, le seul moyen permettant à l'Utilisateur de régler le prix de ses Expériences et de ses prestations est géré par Stripe, partenaire de paiement de MyStu.

Aussi, à la première connexion sur son *Dashboard*, l'étudiant est invité à se connecter à *Stripe Connect*, soit qu'il crée un compte, soit qu'il se connecte à un compte existant.

Sans ce rattachement, il ne lui sera pas possible de recevoir le règlement des prestations fournies, il ne pourra donc pas devenir un Stu à part entière et utiliser le service de mise en relation fourni par l'Application.

9.4. Signature du présent contrat

Il est à noter qu'à la signature du présent contrat, MyStu se réserve le droit de demander au Stu de lui communiquer ses plages horaires de disponibilité récurrentes prévisionnelles et ce afin de pouvoir s'assurer d'une disponibilité suffisante d'étudiants parlant une langue fortement demandée par les Utilisateurs.

Sur fondement de cette information, MyStu pourra alors lancer, au besoin, une campagne marketing visant à encourager les étudiants parlant les langues recherchées à rejoindre la Plateforme, et ce de manière à rendre cette dernière toujours plus attractive pour les Utilisateurs, et donc rémunératrice pour les Stu.

Une fois l'ensemble de ces étapes remplies, la Société validera le profil du Stu sur la base des documents et informations qu'il aura transmis, ces éléments faisant foi entre la Société et le Stu.

Une fois cette validation effectuée, le Stu recevra un email à l'adresse email renseignée lors de la création de son Compte Stu l'invitant à se connecter pour pouvoir bénéficier de la mise en relation avec des Utilisateurs correspondants à ses critères.

Dans l'hypothèse où son profil ne serait pas validé par la Société, le Stu recevra un email à l'adresse email renseignée lors de la création de son Compte Stu lui indiquant que son profil n'a pas été validé.

Le Stu pour supprimer son Compte MyStu devra adresser un email à l'adresse suivante : contactmystu@stoorist.com.

En tout état de cause, la Société considère que les informations transmises par le Stu sont exactes et que les documents transmis sont des copies fidèles n'ayant pas subi de modifications. Par conséquent, la Société exclut toute responsabilité



résultant de la communication par le Stu d'une information erronée ou modifiée. En cas d'information erronée ou modifiée, le Compte du Stu concerné sera supprimé par la Société.

Les documents fournis lors de l'inscription du Stu au Service doivent être mis à jour régulièrement afin de tenir compte de la réalité de sa situation.

Par conséquent, le Stu s'engage à fournir à la Société, dès que nécessaire, tout document ou attestation dans sa version actualisée, notamment sa carte d'étudiant, CNI et son attestation de vigilance.

La Société informera ce dernier via son Compte de la nécessité de mettre à jour les documents le concernant un mois avant leur date d'expiration. Dans l'hypothèse où le Stu ne fournirait pas les documents à jour à la date d'expiration de ces derniers, son Compte sera suspendu jusqu'à leur actualisation effective.

9.5. Confidentialité et sécurité des Identifiants

Pour la création d'un Compte Stu, le Stu doit renseigner une adresse email valide et mot de passe sécurisé qu'il choisit librement.

Le Compte Stu et ses accessoires, en particulier l'adresse email et le mot de passe afférents, sont strictement personnels, confidentiels et inaccessibles.

Si le Stu oublie son mot de passe, il pourra le récupérer en cliquant sur « *Password forgotten ?* » sur la page de connexion aux Comptes Utilisateurs. Le Stu recevra un courrier électronique à l'adresse renseignée lors de la création du Compte Stu lui permettant de réinitialiser son mot de passe.

Le Stu est responsable du choix d'un mot de passe sécurisé et de sa confidentialité. Le Stu garantit qu'il ne le divulguera pas à un tiers pour quelque raison que ce soit.

Toute connexion au Compte Stu à l'aide des Identifiants sera présumée être le fait du Stu de sorte qu'il sera seul responsable de l'utilisation du Service via son Compte Stu sauf faute imputable à la Société.

Dans l'hypothèse d'une utilisation non autorisée du mot de passe par une personne non autorisée, le Stu doit en informer immédiatement MyStu par tout moyen écrit via les coordonnées mentionnées à l'article 2 du Contrat. À réception de l'information écrite, MyStu :

- Suspendra immédiatement l'accès au Compte Stu ;
- Adressera au Stu un courrier électronique lui permettant de créer et/ou restaurer son Compte Stu après vérification de son identité.

De même, si MyStu constate en raison de données objectives que l'utilisation du Compte Stu est suspecte, elle en avisera immédiatement le Stu et prendra les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du Compte Stu.

Sauf faute imputable à la Société, en aucun cas MyStu ne saurait être tenue pour responsable pour toute appropriation par un tiers non autorisé des Identifiants du Stu.

9.6. Restriction et suppression de Compte

MyStu se réserve le droit de restreindre, désactiver, suspendre ou supprimer le Compte Stu en cas de violation du Contrat, des lois et réglementation applicables.

En particulier, MyStu se réserve le droit de supprimer sans préavis ou mise en demeure préalable le Compte Stu lorsque ce dernier :

- Renseigne des informations fausses ou fournit un niveau de qualité de service médiocre de nature à causer un préjudice à la Société, à l'Utilisateur ou aux autres Stu ;
- Renseigne des informations inexactes et/ou incomplètes laissant supposer un doute sérieux sur l'exécution ou la capacité d'exécution de ses obligations au titre des Expériences et des Prestations;
- Utilise le Service en violation des droits de la Société, des Utilisateurs, des autres Stu ou de tout tiers ;

- Utilise le Service pour communiquer et/ou disséminer des idées, affirmations, remarques ou commentaires soutenant et/ou provoquant et/ou justifiant l'apologie des crimes contre l'humanité, la provocation à la commission d'actes de terrorisme et leur apologie, l'incitation à la haine raciale, à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap ainsi que de la pornographie enfantine, de l'incitation à la violence, notamment l'incitation aux violences sexuelles et sexistes, ainsi que des atteintes à la dignité humaine ;
- Fait réaliser par un tiers une Expérience ou une Prestation que le Stu aurait accepté via son propre compte MyStu sur l'Application, sans avoir informé l'Utilisateur de ce changement d'intervenant, et cela en respectant un délai raisonnable, Les Expériences et Prestation devant être réalisées intuitu personae et la sous-traitance ne peut être qu'une exception soumise à l'acceptation de l'Utilisateur. En cas de sous-traitance de l'Expérience ou de la Prestation par un autre Stu, le Stu initial devra obtenir l'accord de l'Utilisateur concernant ce changement d'intervenant, et fournir à MyStu tous les justificatifs permettant de contrôler que l'intervenant est en règle concernant les déclarations d'activité professionnelle obligatoires ;
- Se rend responsable de la mise en danger des Utilisateurs et des membres de leurs familles

9.7. Conditions et modalités de réservation par un Utilisateur et d'exécution d'une Expérience ou d'une Prestation par un Stu

9.7.1. Description des Expériences et des Prestations

Les Expériences et les Prestations pouvant être proposées sur l'Application aux Utilisateurs relèvent de plusieurs grandes catégories qui sont indiquées sur l'écran d'accueil de l'application

9.7.1.1. "Réserver un service ou une activité "

En sélectionnant cette catégorie, l'Utilisateur pourra choisir un Thème d'Expériences ou de Prestations parmi ceux répertoriés sur l'Application tels que, par exemple, administratif, manutention, Visiter la ville, Obtenir des services, S'occuper de mes enfants, Faire des jeux, Faire du sport etc.

Pour chaque Thème d'Expérience ou de Prestation, des précisions seront proposées à l'Utilisateur afin d'affiner la thématique de l'Expérience ou de la Prestation.

Une fois le Thème d'Expérience ou de Prestation choisi et les précisions apportées, l'Utilisateur sera invité à planifier l'Expérience ou la Prestation en renseignant :

- Une adresse constituant le Point de rencontre entre l'Utilisateur et le Stu ;
- La date et l'heure de l'expérience. Il est précisé qu'une Expérience ou une Prestation ne peut être réservée moins de 30 minutes avant l'heure souhaitée ;
- La durée souhaitée de l'Expérience ou de la Prestation. Il est précisé que la durée minimum de l'Expérience ou de la Prestation qui peut être réservée sur l'Application est d'une heure et la durée maximum est de 5 jours. l'Utilisateur et le Stu demeurent toutefois libres de prévoir des durées différentes d'un commun accord une fois l'Expérience ou la Prestation réservée, dans le cadre d'une prolongation de l'accompagnement et ce uniquement via l'option rebooking de l'Application ;
- Le nombre de personnes participant à l'Expérience ou la Prestation – entre une et cinq personnes au maximum ;

Le prix proposé pour l'Expérience ou la prestation sera affiché et modulé en fonction de la nature du service et de la durée souhaitée, proposé par l'Utilisateur et accepté par le Stu.

9.7.1.2. "Obtenir des services par visio"

En sélectionnant cette catégorie d'Expériences ou de Prestations, l'Utilisateur pourra trouver l'aide nécessaire pour optimiser l'organisation d'une Expérience ou pour obtenir sa Prestation auprès d'un Stu.

Deux possibilités seront disponibles concernant l'organisation de son Expérience ou de sa Prestation:

- Depuis le domicile de l'Utilisateur, ce dernier peut choisir l'organisation via le service de visio-conférence⁴ et poser l'ensemble des questions qui lui semblent nécessaire à la bonne organisation de son Expérience ou de sa Prestation;

⁴ Disponible dans une version ultérieure de l'Application

MyStu est un service opéré par Stoorist, Siège social : 40 Boulevard Gouvion Saint-Cyr-75017 Paris
Siège entreprise : 40 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris
Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N°881 259 311
www.MyStu.com



- Depuis la Ville. À cet effet, après avoir choisi cette catégorie d'Expériences, l'Utilisateur devra préciser les critères selon lesquels il souhaite que l'Expérience soit exécutée par le Stu à savoir en particulier :
 - o Une adresse constituant le Point de rencontre entre l'Utilisateur et le Stu,
 - o La date et l'heure de l'Expérience. Il est précisé qu'une Expérience ne peut être réservée moins de 30 minutes avant l'heure souhaitée,
 - o La durée souhaitée de l'Expérience. Il est précisé que la durée minimum de l'Expérience qui peut être réservée sur l'Application est d'une heure et la durée maximum est de sept heures. l'Utilisateur et le Stu demeurent toutefois libres de prévoir des durées différentes d'un commun accord une fois l'Expérience réservée (prolongation de l'accompagnement via l'option Rebooking proposée dans l'Application). Il est à noter toutefois qu'aucune réservation n'est possible entre minuit et 8h du matin.

Le prix proposé pour l'Expérience ou de la Prestation sera affiché et uniquement modulé en fonction de la durée souhaitée.

9.7.1.3. “Voir les meilleurs spots et commerces ”

En sélectionnant cette catégorie d'Expériences, l'Utilisateur peut accéder à une liste de bons plans et des POI sélectionnés par MyStu. Ces derniers sont regroupés par catégories et directement accessibles sur le plan disponible sur l'Application.

La Ville étant en mutation constante, la sélection opérée par MyStu peut être amendée et enrichie chaque jour par tous les Utilisateurs.

9.7.2.Demande d'une Expérience ou de Prestation par l'Utilisateur

Dès que l'Utilisateur adresse une demande de booking dans l'Application, celle-ci adresse un récapitulatif aux Stu qui correspondent à la demande.

Ce document récapitule :

- Les renseignements relatifs à l'Utilisateur
 - o Prénom
 - o Âge
 - o Centre d'intérêt
 - o Langues parlées
- Les éléments nécessaires à la préparation de l'activité
 - o L'adresse du Point de rencontre
 - o La date de l'activité
 - o L'heure de début et sa durée initiale
 - o Le type d'Expérience ou de Prestation prévue :

Rappelons que l'Application publie sur la Map une Sélection effectuée par les membres de la communauté MyStu qui recense plus de 2000 POI en relation avec les centres d'intérêts principaux des Utilisateurs et qui sont classés par grandes catégories dont vous trouverez la listes non exhaustives et susceptible d'évoluer dans le temps ci-dessous :

- Culture
- Balades
- Restaurants et Bars
- Photographie
- Sciences
- Shopping
- Jeux
- Sport
- Services
- Sur mesure

L'ensemble des POI et des circuits est directement fourni au Stu dont le profil a été validé par la plateforme de manière à l'aider à fournir un accompagnement de qualité à ses clients. Il lui reviendra donc d'étoffer sa connaissance de la ville et de préparer des circuits d'accompagnement en fonction de ses préférences.

Une fois la demande de l'Utilisateur lancée aux Stu correspondant aux critères demandés par l'Utilisateur, le Stu peut accepter la demande et préparer l'activité ou la Prestation attendue par son Utilisateur. Ce dernier reçoit alors un récapitulatif confirmant les données de l'Expérience ou de la Prestation et présentant les informations relatives au Stu qui procèdera à l'accompagnement.



Le premier Stu à accepter la réservation l'emporte sur les autres et communiquer avec l'Utilisateur via le chat de l'application avant que ce dernier ne choisisse de confirmer et payer ou demander un autre Stu .

La réservation d'une Expérience ou d'une Prestation via l'Application matérialise une relation contractuelle directe avec le Stu, lequel a chargé la Société de favoriser sa mise en relation avec les Utilisateurs. Dans ces conditions, la Société n'intervient aucunement dans l'exécution de l'Expérience ou de la Prestation au profit de l'Utilisateur.

9.7.3.Communication du Stu avec l'Utilisateur

Le Stu pourra communiquer avec l'Utilisateur via le chat disponible sur son Compte Stu soit par écrit, téléphone ou visioconférence.

9.7.4.Prolongation et renouvellement de l'Expérience

Toute modification de l'accompagnement ou de la Prestation en cours concernant la nature du service, le nombre de personnes composant le Groupe de l'Utilisateur et/ou l'heure et la durée de la réservation doivent être communiquées via l'interface ou par tout autre procédé approprié permettant leur conservation et leur reproduction dans le système de gestion MyStu sachant que le Stu n'est pas tenu d'accepter ces modifications.

L'application MyStu a permis la mise en relation des parties et touche des commissions sur le paiement des services horaires rendus en contrepartie de cette mise en relation. Les Parties peuvent convenir d'un commun accord de prolonger ou de renouveler le Service ou l'Expérience pour un service identique ou tout autre service à une date ultérieure, à la condition expresse que cette action de prolongation/renouvellement **se fasse impérativement et exclusivement via l'option de Rebooking et de paiement dans l'Application.**

Si ce nouveau service ou prestation n'est pas proposé dans l'application, l'utilisateur pourra choisir l'option « demande sur mesure » afin de préciser sa demande et de l'envoyer via l'application.

Par conséquent, durant ou à l'issue de la prestation :

- **le Stu s'interdit de rentrer en contact, de proposer, d'accepter et d'effectuer toute nouvelle mission rémunérée ou non, auprès de l'Utilisateur de l'application MyStu, si cette dernière n'a pas été envoyée et payée via l'application et ce pour une durée de deux ans à compter de la date de la dernière mission effectuée.**
- **L'Utilisateur particulier ou professionnel s'interdit de rentrer en contact, de proposer, d'accepter et de faire effectuer toute nouvelle mission par un Stu de l'application MyStu, si cette dernière n'a pas été envoyée et payée via l'application et ce pour une durée de deux ans à compter de la date de la dernière mission effectuée.**

Cette restriction s'applique à tout type de mission rémunérée ou non que l'Utilisateur pourrait demander et le Stu effectuer en dehors de l'application incluant sans que cela en constitue une liste exhaustive :

- Des missions rémunérées ou non en tant que prestataire ou freelance,
- Des stages rémunérés ou non,
- Des contrats d'alternance,
- Des CDD,
- Des CDI

Toutefois dans le cas où l'Utilisateur souhaiterait recruter le Stu, alors l'Utilisateur particulier ou professionnel, s'engage irrévocablement à payer à MyStu des frais d'honoraires de recrutement visant à rémunérer MyStu pour sa prestation de mise en relation entre le Stu et l'Utilisateur ayant permis l'embauche du Stu (stage rémunéré, contrat de qualification, CDD, CDI...)

Les frais d'honoraires de recrutement de MyStu payables à la signature du contrat d'embauche du Stu seront facturés comme suit :

- Convention de stage : 5% du montant de la gratification mensuelle multipliée par le nombre de mois de stage
- CDD ou contrat d'alternance : 8% du montant de la rémunération brute mensuelle multipliée par le nombre de mois de mission, avec un maximum de 12 mois
- CDI : 10% du montant total de la rémunération brute annuelle

Tout non-respect des dispositions prévues dans ce présent article donnera lieu à la fermeture des comptes de l'Utilisateur et du Stu concernés ainsi que des poursuites et une demande de dommages et intérêts auprès du Stu et de l'Utilisateur, du montant des frais d'honoraires de recrutement majorés de 20%.

10. Conditions financières

10.1. Prix de l'Expérience

C'est la Communauté des Stu qui fixe annuellement les grilles tarifaires qui seront appliquée dans la plateforme MyStu.

Ces grilles sont définies annuellement, en janvier de chaque année, par les membres de la Communauté des Stu réunis en assemblée générale⁵. Elles sont ensuite implémentées dans l'application MyStu et seront applicables à tous les membres de la Communauté des Stu, et ce pour chaque réservation effectuée dans l'Application.

MyStu procédera à l'invitation au moins quinze jours avant la tenue de l'assemblée générale des Stu et précisera alors les modalités de tenue et de vote de celle-ci qui pourra se tenir en visio-conférence. Chaque membre Stu actif de la communauté pourra y participer s'il le souhaite. Toute grille tarifaire, pour être implémentée dans l'application MyStu, devra être validée à la majorité absolue des votants présents le jour du vote de l'Assemblée générale des Stu et comptant parmi les membres Stu actifs de la Communauté MyStu, à l'exclusion de tout autre membre de la Communauté MyStu.

Les grilles tarifaires devront être établies et proposées par le Secrétaire général de la Communauté des Stu élu pour l'occasion, en respectant une fourchette comprise dans les moyennes hautes et basses de tarification horaire d'accompagnement touristique observées dans les secteurs du tourisme des loisirs et des services, à défaut de quoi MyStu pourra refuser, le cas échéant, d'implémenter ladite grille tarifaire votée par la Communauté des Stu dans l'application MyStu.

Un vote électronique de validation des grilles tarifaires pourra être effectué lors de l'Assemblée générale des Stu et le dépouillement sera effectué sous contrôle du Secrétaire général de la Communauté des Stu qui en informera le Président de MyStu.

À défaut d'obtenir une majorité absolue des votes d'approbation des nouvelles grilles tarifaires annuelles proposées en assemblée générale, les grilles tarifaires en vigueur continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'un vote majoritaire des membres Stu de la communauté puisse déterminer les nouvelles grilles tarifaires à mettre en place.

Cette disposition de maintien des grilles en cours s'appliquera également dans le cas où les grilles tarifaires votées en assemblée générale des Stu ne respecteraient pas la fourchette moyenne des prix observés sur le marché de l'accompagnement touristique des loisirs et des services, MyStu, en tant qu'apporteur d'affaires et partenaire technologique faisant jouer son droit de véto en refusant d'implémenter ces grilles tarifaires hors marché dans l'application.

Le prix minimum des Expériences et des Prestations proposées est indiqué aux Utilisateurs en euros et toutes taxes comprises.

10.2. Commission de MyStu

Les Stu touchent directement 70% de la prestation payée par leurs Utilisateurs. déduction faite de la commission d'apporteur de 10% le cas échéant.

Stripe, le partenaire de paiement de MyStu, sera habilité à prélever :

- 1.4% + 0.25€ par transaction effectuée avec une carte française ou européenne,
- 2.9% + 0.25€ par transaction effectuée avec une carte non-européenne.

Les 30% restants correspondent à la Commission de MyStu (en sa qualité d'apporteur d'Affaires et prestataire technologique).

10.3. Commission des autres apporteurs d'affaires

Si les Utilisateurs ont été amenés par des tiers apporteurs, ils seront rémunérés 10% du total des prestations réalisées par le Stu et payées par l'Utilisateur.

Les pourcentages exprimés au paragraphe **10.2** seront appliqués aux 90% restants.

Se reporter en **ANNEXE 1** pour consulter le détail du calcul de la rémunération du Stu.

⁵ Pour l'exercice 2020 la grille tarifaire sera définie par les membres Stu de la communauté, inscrits au 1 juin 2020 et réunis en assemblée générale prévue le 2 juin 2020.

MyStu est un service opéré par Stoorist, Siège social : 40 Boulevard Gouvion Saint-Cyr-75017 Paris

Siège entreprise : 40 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N°881 259 311

www.MyStu.com

10.4. Mandat de facturation et d'encaissement

10.4.1. Mandat de facturation

MyStu assure pour le compte du Stu la gestion administrative et financière des Expériences et des Prestations exécutées. Le paiement des prestations s'effectue automatiquement sur le compte Stripe du Stu, 24H après la date à laquelle a été rendue la prestation par le Stu.

Pour les besoins de fonctionnement des Services, le Stu donne ainsi mandat à la Société qui l'accepte tel que figurant en **ANNEXE 2** du Contrat, pour établir les factures et/ou reçus correspondant au Prix de l'Expérience ou de la Prestation dû par chaque Utilisateur au Stu en contrepartie de l'exécution de ses services.

Dès que l'Expérience ou la Prestation est acceptée par le Stu, MyStu calcule le montant total de l'Expérience ou de la Prestation sur la base de la durée renseignée dans l'Application par l'Utilisateur. Un reçu de paiement est préparé et transmis à l'Utilisateur ainsi qu'une facture pour les entreprises au nom et pour le compte du Stu par Stripe. Elle est lui est adressée par email. Le Stu peut quant à lui vérifier l'intégralité de ses transactions sur le *Dashboard* de son compte Stripe.

MyStu pourra consulter le montant de la commission perçue par le Stu sur le *Dashboard* du compte Stripe de la Société.

Le Mandat Stu confie au Mandataire MyStu, qui l'accepte, le mandat d'établir en son nom et pour son compte, toutes les Factures relatives aux Missions réalisées par le Mandant pour les Clients et trouvées via le Site. Ce Mandat est établi conformément à la réglementation en vigueur et en particulier aux dispositions de l'article 1984 du code civil et des articles 242 nonies A-I et 289 I-2 du code général des impôts, ainsi qu'à celle de l'instruction fiscale du 7 août 2003.

Le Mandat prend effet à la date de son acceptation par le Su lors de de la finalisation de son inscription sur le Site, il est conclu pour une durée indéterminée.

Pendant toute la durée du Mandat, le Mandant s'interdit d'établir lui-même les Factures relatives aux Missions trouvées via l'app MyStu. Le Mandant s'interdit aussi de faire établir par un autre mandataire les Factures relatives aux Missions trouvées via le Site.

Le Mandant pourra révoquer à tout moment le Mandat, sans motif particulier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Mandataire. À cet égard, il est rappelé que la conclusion du présent Mandat est une condition d'utilisation du Site. Par conséquent, sa révocation entraînera la clôture du compte du Stu.

De même, la clôture du compte du Stupour quelque raison que ce soit implique la révocation du présent Mandat.

Obligations du Mandant

Le Mandant a parfaite connaissance que les Missions Entreprises proposées par les Clients via l'application MyStu ne peuvent être réalisées que par des personnes ayant le statut de microentrepreneur.

En conséquence le Mandant déclare et garantit être immatriculé en tant que microentrepreneur au Registre du Commerce et des Sociétés et être à jour du versement de ses cotisations sociales et fiscales, s'il choisit d'accepter des missions en entreprise.

Le Mandant s'engage à :

- Communiquer de manière exacte et sincère au Mandataire l'ensemble des informations nécessaires à l'émission des Factures en son nom et pour son compte telles qu'exigées par la réglementation applicable, et en particulier son numéro de SIRET et l'adresse de l'établissement qu'il a mentionné au moment de l'immatriculation de sa micro-entreprise, • Informer immédiatement le Mandataire en cas de modification de son statut de micro-entrepreneur (résiliation, etc.) et de changement des mentions relatives à l'identification de sa micro-entreprise,
- A respecter les obligations sociales et fiscales inhérentes à son statut de micro-entrepreneur.

Le Mandant bénéficie d'un délai de 3 jours pour contester les informations contenues dans la Facture émise en son nom et pour son compte et demander la rectification au Mandataire par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : jeanbaptiste@staffme.fr. A défaut de contestation dans ce délai, la Facture sera réputée acceptée par le Mandant.

Dans l'hypothèse où le Mandant n'aurait pas reçu un double des Factures émises en son nom et pour son compte par le Mandataire, le Mandant s'engage à en réclamer un double au Mandataire.

Obligations du Mandataire

Dans les 48H suivant la fin de la mission, la Facture correspondante sera émise par le Mandataire.

Le Mandataire s'engage à établir les Factures originales au nom et pour le compte du Mandant, conformément aux informations données par ce dernier.

Le Mandataire s'engage aussi, simultanément à l'établissement des Factures originales, à adresser au Mandant un double de toutes les Factures qu'il émet en son nom et pour son compte.

Le Mandataire s'engage à ce que les Factures portent la mention « Facture établie au nom et pour le compte de [nom de l'Auto-entrepreneur] en application du Mandat de facturation confié à MyStu / 40 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris SIREN 881 259 311 ».

Droit applicable et juridiction compétente

Le présent Mandat est soumis au droit français. Tout litige relatif à sa formation, conclusion, interprétation et/ou exécution relève de la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

10.4.2. Mandat d'encaissement pour compte de tiers

Il est précisé qu'aux fins de mise en œuvre du système de paiement, MyStu a souscrit aux services de Stripe, société de droit américain agréée en tant qu'établissement de monnaie électronique et habilitée pour faire de l'encaissement pour compte de tiers, dont le siège social est situé au 185, Berry Street, Suite 550 San Francisco, CA 94107, États-Unis

Les Utilisateurs contractent directement avec Stripe s'agissant du système de paiement et déclarent accepter les conditions générales accessibles à l'adresse suivante <https://stripe.com/fr/connect/legal#accord-sur-la-plateforme-connect-stripe>. MyStu bénéficie également d'un mandat d'encaissement pour compte des Stu.

Le paiement de la Prestation, déduction faite des frais de Stripe et des commissions de la plateforme ou du parrain, sera directement versé au Stu au plus tard 24h après la fin de la prestation effectivement rendue par le Stu, via le module de paiement électronique *Stripe Connect* fourni par la société Stripe, habilitée à faire de l'encaissement pour compte de tiers et est à ce titre, titulaire de l'ensemble des agréments pour exercer cette activité.

11. Exécution des Expériences par un Stu

11.1. Conditions et modalités d'exécution

Le paiement et les conditions et modalités d'exécution des Expériences et des Prestations sont définies entre l'Utilisateur et le Stu d'un commun accord via l'Application, et à l'exclusion de tout autre moyen.

La Société met uniquement à la disposition du Stu dans son [Code de bonne conduite](#) un certain nombre de conseils pour bien préparer l'Expérience ou la Prestation relatifs notamment à l'aide à la préparation de l'Expérience, à l'accompagnement lors de la visite de la ville, à la visioconférence⁶, à la prise de contact, aux suites de la visite et au rebooking. Le Stu peut s'y référer pour bien organiser son Expérience ou la Prestation et l'après-Expérience ou prestation.

Le contenu de l'expérience ou de la Prestation proposé par le Stu est soumis par ce dernier par tous moyens à l'approbation de l'Utilisateur. Parmi les visites et activités, certaines peuvent comporter des POI payants. Le règlement d'éventuelles activités payantes se fait en dehors de l'Application auprès des entités concernées, chacun étant sauf convention contraire entre le Stu et l'Utilisateur responsable des paiements le concernant et nul ne pouvant contraindre l'autre à participer à une activité payante ou à procéder à un achat, pour lui-même ou en son nom.

Si l'Utilisateur décide de réaliser une activité payante sur le temps de l'Expérience ou de la Prestation convenue avec le Stu mais que ce dernier ne peut ou ne souhaite pas payer pour ladite activité, le temps consacré par l'Utilisateur à cette activité reste compris dans la durée totale de l'Expérience ou de la Prestation. Le Stu s'interdit donc de procéder à tout autre accompagnement pendant cette période et s'engage à attendre son Utilisateur jusqu'à la fin de l'Expérience ou de la Prestation.

⁶ Disponible dans la prochaine version de l'Application



En cas de sous-traitance à un autre Stu, le Stu devra obtenir l'accord préalable de l'Utilisateur concernant ce changement d'intervenant, et fournir tous les justificatifs à MyStu permettant de contrôler que l'intervenant est en règle concernant les déclarations d'activité professionnelle obligatoires. En cas de non-respect de cette règle la Société se réserve le droit de supprimer l'accès des Stu au Service et à leur Compte Stu.

Enfin, il est strictement interdit aux Stu de permettre aux Utilisateurs, par quelque moyen que ce soit, d'entrer directement en contact avec eux de façon à contourner la commission due à la Société dès lors que ces derniers ont été mis en contact via l'Application. En cas de non-respect de cette règle la Société se réserve le droit de supprimer l'accès des Stu au Service et à leur Compte Stu.

11.2. Évaluation des Expériences

MyStu mettra à la disposition des Utilisateurs des moyens leur permettant d'évaluer la qualité des Expériences et des Prestations partagées avec le Stu⁷.

L'Évaluation sera réalisée suivant différents critères d'évaluation proposés sur l'Application et par l'attribution d'étoiles (de 1 à 5) afin de noter le bon déroulement d'une Expérience ou d'une Prestation. Il est précisé que pour atteindre le statut de Super Stu, le Stu doit réaliser un minimum de dix Expériences ou Prestations auxquels des Utilisateurs ont attribués cinq étoiles.

Les Utilisateurs disposent en outre de la possibilité de rédiger un commentaire écrit dans un espace dédié de l'Application dont le nombre de caractères est limité⁸.

MyStu ne modère pas les Évaluations. Par conséquent, MyStu décline toute responsabilité concernant le contenu des Évaluations, en particulier des commentaires rédigés par les Utilisateurs. Néanmoins, MyStu se réserve le droit de supprimer toute Évaluation d'un Utilisateur dont le contenu serait notamment illicite, inexact, offensant, diffamant, ou calomnieux.

11.3. Réservation complémentaire

À l'issue de l'Expérience ou de la Prestation, l'Utilisateur et le Stu peuvent convenir de prolonger l'Expérience le jour même ou à une date ultérieure définie d'un commun accord.

À cet effet, l'Utilisateur consulte l'historique de ses commandes. S'il clique sur « *Réserver à nouveau* », il revient sur l'écran d'accueil et reprend le fil normal d'une réservation en la réglant dans l'application à l'exclusion de tout autre moyen de paiement. L'Utilisateur et le Stu conviennent d'un commun accord des conditions et modalités de cette réservation complémentaire.

11.4. Annulation

11.4.1. Annulation de l'Expérience ou de la Prestation par l'Utilisateur

En cas d'annulation de la réservation par l'Utilisateur en dehors des délais prévus dans les Conditions Générales de Prestation de Services, le prix initialement convenu restera dû.

Seules sont remboursables les sommes ayant été engagées sans réalisation de la prestation (absence, retard du Stu) ou en cas de manquement grave dans la réalisation de la prestation, le Stu n'étant pas considéré comme un professionnel il se doit cependant de fournir ses meilleurs efforts pour réaliser la Prestation. Ces manquements feront l'objet d'un signalement à la Société par l'Utilisateur, et un remboursement à la charge du Stu pourra être alors opéré en faveur de l'Utilisateur si un manquement était avéré. MyStu se réserve le droit de réclamer au Stu le remboursement total des sommes remboursées ainsi que de la commission prélevée par Stripe.

Dans le cas où le manquement déclaré remettrait en cause la validité du présent contrat, la relation commerciale pourra alors être rompue et le compte du Stu fermé.

Il est à préciser que MyStu n'évaluera en aucun cas la qualité de la prestation réalisée mais pourra demander un complément d'information aux parties concernées, voire rompre le contrat en cas de manquement avéré aux éléments évoqués à l'article 8 du présent contrat.

⁷ Disponible dans la prochaine version de l'Application

⁸ Disponible dans la prochaine version de l'Application

MyStu est un service opéré par Stoorist, Siège social : 40 Boulevard Gouvion Saint-Cyr-75017 Paris

Siège entreprise : 40 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N°881 259 311

www.MyStu.com

11.4.2. Annulation de l'Expérience par le Stu

L'annulation de la réservation par le Stu n'est possible uniquement en cas de force majeure sous peine de voir le compte du Stu fermé. A cet effet le Stu s'engage à s'assurer de sa capacité à effectuer la Prestation ou l'Expérience tant physiquement qu'intellectuellement avant d'accepter la mission dans l'application. Si nul autre Stu n'est en mesure de le remplacer, le montant prépayé par l'Utilisateur ne sera donc pas versé au Stu suite à la notification de l'annulation qui devra intervenir au maximum deux heures avant le début de la Prestation ou de l'Expérience.

L'annulation de l'Expérience par le Stu emporte résiliation de plein droit du contrat conclu entre l'Utilisateur et le Stu et le remboursement du prix de l'Expérience à l'Utilisateur par le Stu si le prélèvement de l'Utilisateur venait toutefois à être exécuté.

De fait, si un autre Stu remplace le Stu initial dans les cadres prévus par l'Application, le Stu ayant pris le booking devra transférer la somme indument perçue au Stu remplaçant.

11.5. Réclamation liée à l'exécution de l'Expérience ou de la Prestation

Il est à préciser que MyStu n'évaluera en aucun cas la qualité de la prestation réalisée mais pourra demander un complément d'information aux parties concernées, sachant que le Stu ne peut pas être considéré comme un professionnel.

Si le Stu a mal évalué ses connaissances et sa capacité à assurer un service ou un accompagnement de qualité, MyStu ne peut en aucun cas se voir attribuer la responsabilité de cette insuffisance.

CAS 1 : réclamation dans les 24h suivant la fin de l'Expérience ou de la Prestation

Dans l'hypothèse d'un désaccord entre l'Utilisateur et le Stu lié à l'exécution du contrat concernant par exemple, la qualité de la prestation, le champ, les modalités, le stade de finition de la mission, etc. ceux-ci s'engagent à en informer MyStu par le biais du service client à contactmystu@stoorist.com dans un délai maximum de 24h et à faire leurs meilleurs efforts pour discuter et trouver une solution amiable entre eux.

Cette réclamation entraînera la suspension du transfert automatique du paiement au Stu.

MyStu pourra intervenir pour tenter de proposer une solution aux parties. A défaut d'accord entre elles dans les 7 jours :

- Si le Stu accepte la réclamation ainsi formulée ou en cas de manquement avéré à son contrat, l'utilisateur se verra remboursé sous 48h de la somme engagée. L'utilisateur et le Stu feront alors leur affaire du règlement de leur différend sans que l'utilisateur ou le Stu ne puisse se retourner contre MyStu pour quelque motif que ce soit.
- Si la requête de l'Utilisateur n'est pas suffisamment motivée, MyStu libèrera le paiement du montant de la prestation au bénéfice du Stu déduction faite des frais de Stripe, de la plateforme et des commissions éventuelles de parrain. l'utilisateur et le Stu feront alors leur affaire du règlement de leur différend sans que l'utilisateur ou le Stu ne puisse se retourner contre MyStu pour quelque motif que ce soit.

Cas 2 : réclamation effectuée après 24H par un Utilisateur et dans un délai maximal de 7 jours.

le règlement de la prestation aura donc déjà été effectuée au bénéfice du Stu.

MyStu procédera alors à une évaluation de la situation et pourra au regard de la situation, effectuer un remboursement total ou partiel de la prestation si le montant a été débité ou offrir des heures de services gratuites en dédommagement total ou partiel.

Pour ce faire l'Utilisateur doit effectuer une réclamation au maximum dans les 7 jours ouvrés qui suivent la fin de la prestation à l'adresse : contactmystu@stoorist.com. MyStu s'engage à effectuer une enquête sous 72h à réception de la réclamation et si la réclamation s'avère justifiée à procéder sous 48h au remboursement total ou partiel de la prestation déduction faite des frais de l'opérateur Stripe ou à offrir une compensation totale ou partielle du montant correspondant en heures de services.

MyStu restera le seul juge afin de définir la recevabilité de la réclamation ainsi que des modalités de remboursement ou de la compensation adéquate.

Dans ce cas MyStu pourra alors demander à être remboursé par le Stu du montant de la compensation versée à l'utilisateur, ce que le Stu accepte sans réserve et s'engage à faire dans un délai de 48H.

Il est à noter que le Stu sera redevable à MyStu de l'intégralité des frais perçus par Stripe lors des différentes étapes cette transaction de paiement et de remboursement et que MyStu pourra mettre fin sans préavis au contrat de prestation de service qui le lie au Stu.

Au-delà de ce délai de réclamation de 7 jours les sommes encaissées par les Stu ou MyStu sont réputées acquises pleines et

MyStu est un service opéré par Stoorist, Siège social : 40 Boulevard Gouvion Saint-Cyr-75017 Paris

Siège entreprise : 40 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N°881 259 311

www.MyStu.com

entières et de plein droit.

11.6. Réclamation liée à l'inexécution de l'Expérience ou de la Prestation

En cas de force majeure ou d'éléments indépendants de la volonté du Stu empêchant le déroulement de l'Expérience ou de la Prestation initialement prévue, le Stu et l'utilisateur doivent en aviser l'Utilisateur et/ou MyStu. Si le Stu a mal évalué ses connaissances et sa capacité à assurer un service ou un accompagnement de qualité, MyStu ne peut en aucun cas se voir attribuer la responsabilité de cette insuffisance.

CAS 1 : réclamation dans les 24h suivant l'inexécution de l'Expérience ou de la Prestation

Dans l'hypothèse d'un désaccord entre l'Utilisateur et le Stu lié à l'inexécution du contrat, ceux-ci s'engagent à en informer MyStu par le biais du service client à contactmystu@stoorist.com dans un délai maximum de 24h.

Cette réclamation entraînera la suspension du transfert automatique du paiement au Stu.

MyStu pourra intervenir pour tenter de proposer une solution aux parties. A défaut d'accord entre elles dans les 7 jours :

- Si le Stu accepte la réclamation ainsi formulée ou en cas de manquement avéré à son contrat, l'utilisateur se verra remboursé sous 48h de la somme engagée . L'utilisateur et le Stu feront alors leur affaire du règlement de leur différend sans que l'utilisateur ou le Stu ne puisse se retourner contre MyStu pour quelque motif que ce soit.
- Si la requête de l'Utilisateur n'est pas suffisamment motivée, MyStu libèrera le paiement du montant de la prestation au bénéfice du Stu déduction faite des frais de Stripe, de la plateforme et des commissions éventuelles de parrain. l'utilisateur et le Stu feront alors leur affaire du règlement de leur différend sans que l'utilisateur ou le Stu ne puisse se retourner contre MyStu pour quelque motif que ce soit.

Cas 2 : réclamation effectuée après 24H par un Utilisateur et dans un délai maximal de 7 jours.

le règlement de la prestation aura donc déjà été effectuée au bénéfice du Stu.

MyStu procédera alors à une évaluation de la situation et pourra au regard de la situation, effectuer un remboursement total ou partiel de la prestation si le montant a été débité ou offrir des heures de services gratuites en dédommagement total ou partiel.

Pour ce faire l'Utilisateur doit effectuer une réclamation au maximum dans les 7 jours ouvrés qui suivent la fin de la prestation à l'adresse : contactmystu@stoorist.com. MyStu s'engage à effectuer une enquête sous 72h à réception de la réclamation et si la réclamation s'avère justifiée à procéder sous 48h au remboursement total ou partiel de la prestation déduction faite des frais de l'opérateur Stripe ou à offrir une compensation totale ou partielle du montant correspondant en heures de services.

MyStu restera le seul juge afin de définir la recevabilité de la réclamation ainsi que des modalités de remboursement ou de la compensation adéquate.

Dans ce cas MyStu pourra alors demander à être remboursé par le Stu du montant de la compensation versée à l'utilisateur, ce que le Stu accepte sans réserve et s'engage à faire dans un délai de 48H.

Il est à noter que le Stu sera redevable à MyStu de l'intégralité des frais perçus par Stripe lors des différentes étapes cette transaction de paiement et de remboursement.

Au-delà de ce délai de réclamation de 7 jours les sommes encaissées par les Stu ou MyStu sont réputées acquises pleines et entières et de plein droit.

12. Responsabilité

12.1. Responsabilité de MyStu

MyStu administre l'Application et n'exécute en conséquence qu'une prestation de mise en relation. La Société est donc un tiers au contrat conclu entre le Stu et l'Utilisateur et sa responsabilité contractuelle ou délictuelle ne saurait être mise en cause ni par le Stu ni par l'Utilisateur.

Il n'existe aucun lien de subordination entre MyStu et le Stu.



Le rôle de la Société étant limité à la mise en relation, MyStu reste tiers aux actes conclus par les Utilisateurs et Stu via l'Application, et ne saurait être tenue responsable des conséquences de tels actes à quelque titre que ce soit.

La Société ne saurait dès lors être tenue pour responsable en cas d'inexécution à quelque titre que ce soit de l'une des obligations au titre du contrat conclu entre l'Utilisateur et le Stu.

En particulier, MyStu ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage et/ou manquement imputable au Stu et à l'Utilisateur.

Dans cette perspective, MyStu ne garantit pas la légalité des suites des mises en relations des particuliers et/ou professionnels entre eux qui sont seuls responsables des conditions juridiques et financières de leurs relations.

MyStu ne fournit qu'un service technique d'intermédiation. Ainsi, la Société fait les meilleurs efforts pour mettre à la disposition du Stu les informations transmises à l'Utilisateur et inversement sous réserve que ces derniers aient respectivement fournis des éléments fiables, clairs et complets. En tout état de cause, il n'appartient pas à MyStu de vérifier les informations mutuellement transmises. En conséquence, la Société ne saurait être tenue pour responsable en cas de fourniture par un Utilisateur ou un Stu d'informations erronées, inexactes ou fausses. Il appartient aux parties au contrat conclu pour l'exécution des Expériences et des Prestations de s'assurer de la véracité des informations transmises.

Par ailleurs, MyStu ne peut en aucun cas être tenue responsable d'événements indépendants de sa volonté ou de cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil affectant l'exécution du Contrat.

Il est rappelé que les données publiées par les Utilisateurs et les Stu et les informations partagées par ces derniers peuvent être captées et exploitées par d'autres Utilisateur et Stu ou des tiers. En ce sens, MyStu ne garantit pas le respect de la propriété de ces données, il incombe aux Utilisateurs et Stu de prendre l'ensemble des dispositions nécessaires afin que soit préservée la propriété de leurs données.

12.2. Responsabilité du Stu

IMPORTANT :

Il est clairement spécifié que Le Stu de par sa qualité d'étudiant ou de jeune diplômé n'est pas habilité à réaliser des activités ou Prestations réglementées nécessitant notamment des certifications, accréditations ou agréments. En conséquence le Stu s'engage à ne pas proposer, ni accepter ou réaliser des Expériences ou des Prestations réglementées nécessitant des certifications, accréditations ou agréments spécifiques notamment les Prestations réglementées réalisées auprès de personnes fragiles (enfants de moins de trois ans, mineurs handicapés, personnes âgées nécessitant une aide à la mobilité ou pour la réalisation des actes de la vie courante). En tout état de cause MyStu ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où une Expérience ou une Prestation aurait été commandée par un Utilisateur et/ou réalisée par un Stu en contravention à la réglementation en vigueur.

Il est également clairement spécifié que le Stu n'agit **en aucun cas** en tant que professionnel agréé ou certifié lors des Prestations et Expériences ou étudiant non diplômé lors des Prestations qu'il effectue et ce sur instruction de l'Utilisateur, et mandaté par l'Utilisateur, y compris lors de la réalisation de Prestations qu'il effectue sur instruction et sous la supervision de l'Utilisateur. Il ne saurait donc en sa qualité de Stu en aucun cas être tenu responsable des conséquences matérielles ou immatérielles liées aux Expériences et aux Prestations rendues ainsi que du choix, des activités et actes effectués par l'Utilisateur ou ses enfants ou ses parents durant les accompagnements, les activités et les Prestations rendues, ni des conséquences physiques ou morales liées à l'exercice de ces Expériences et Prestations effectuées par l'Utilisateur, ses enfants ou ses parents, ce qui relève du seul choix et de la seule responsabilité de l'Utilisateur, notamment et sans que cela constitue une liste exhaustive :

- C- Les activités sportives
- D- Les activités ludiques
- E- Les activités culturelles
- F- Les activités touristiques
- G- Les services aux particuliers
- H- Les services aux professionnels

Le Stu est responsable de la bonne exécution de l'Expérience ou de la Prestation conformément aux conditions et modalités convenues entre l'Utilisateur et le Stu.

Le Stu est seul responsable de l'exécution de l'Expérience ou de la Prestation, ainsi que de tout document remis à l'Utilisateur et des propos et échanges tenus à l'occasion de l'Expérience ou de la Prestation.

Le Stu n'est pas habilité à réaliser des activités réglementées nécessitant notamment des certifications, accréditations ou agréments, etc. En conséquence le Stu s'engage à ne pas proposer, ni accepter de réaliser des Expériences ou des Prestations réglementées nécessitant des certifications, accréditations ou agréments spécifiques notamment les Prestations réglementées réalisées auprès de personnes fragiles (enfants de moins de

MyStu est un service opéré par Stoorist, Siège social : 40 Boulevard Gouvion Saint-Cyr-75017 Paris
 Siège entreprise : 40 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris
 Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N°881 259 311
www.MyStu.com

trois ans, mineurs handicapés, personnes âgées nécessitant une aide à la mobilité ou pour la réalisation des actes de la vie courante). En tout état de cause MyStu ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où une Expérience ou une Prestation aurait été commandée par un Utilisateur ou réalisée par un Stu en contravention à la réglementation en vigueur.

L'ensemble des Expériences et Prestations proposées dans l'Application est précisé en Annexe 4 des présentes CGPS.

12.3. Responsabilité de l'Utilisateur

Le choix des Expériences et des Prestations ainsi que de la validation de leurs contenus et la supervision des Expériences et Prestations relèvent donc exclusivement de la seule compétence et responsabilité de l'Utilisateur, de ses enfants ou de ses parents et aucun transfert de responsabilité ne saurait ainsi s'opérer entre l'Utilisateur et le Stu qui n'agit qu'au simple titre d'accompagnateur lors des Expériences ou étudiant en cours de formation effectuant une Prestation, ou jeune diplômé sur instruction de l'Utilisateur ou mandaté par l'Utilisateur, ce que l'Utilisateur accepte sans réserve en assumant la pleine responsabilité de sa participation, de celle de ses enfants ou parents aux Expériences et Prestations.

L'Utilisateur et les personnes sous sa responsabilité, certifient être en bonne forme physique leur permettant de participer à ces Expériences et Prestations, être suffisamment préparés et formés pour participer à ces Expériences ou Prestations et qu'aucun professionnel qualifié de santé ne leur a déconseillé de participer à de telles activités.

L'Utilisateur certifie qu'il n'a aucune raison ou problème de santé qui l'empêcherait de participer aux Expériences et Prestations qu'il aura lui-même choisies pour son propre compte ou pour celui de ses enfants et parents dont il assume la responsabilité pleine et entière.

L'Utilisateur reconnaît que cette décharge de responsabilité concernant les Expériences et les Prestations pourra être utilisée par le Stu accompagnateur et organisateur des Expériences et Prestations auxquelles l'Utilisateur pourra participer et qu'elle régira ses actions et ses responsabilités en tant qu'Utilisateur ainsi que celle des personnes pour le compte desquels il a procédé à la réservation de ladite activité, Expérience ou Prestation.

L'Utilisateur est responsable de son fait et du fait des personnes désignées par lui dans le cadre de l'exécution des Expériences ou des Prestations conformément aux conditions et modalités convenues entre l'Utilisateur et le Stu.

Il est par ailleurs responsable du bon paiement de l'Expérience ou de la Prestation.

Par ailleurs, l'Expérience ou la Prestation peut être conditionnée par le nombre de participants renseignés par le Stu. Par conséquent, si un nombre plus élevé de participants se présentent par rapport à ce qui a été prévu lors de la réservation, le Stu peut se réserver le droit de refuser d'exécuter l'Expérience ou la Prestation et le prix initialement convenu restera dû.

12.4. Législation fiscale et sociale – Mise en garde

Le Stu est informé que la Société ne peut en aucun cas être considérée comme un organisme de travail intérimaire ni comme son employeur direct ou indirect.

La Société ne fait que mettre à disposition une plateforme en ligne de mise en relation et de réservation d'Expérience ou de Prestation pour l'exécution de prestations pour lesquelles les Stu se sont proposés.

Le Stu déclare avoir connaissance de son obligation de déclaration des revenus résultant de la réalisation d'une prestation de service, auprès de l'URSSAF et de l'administration fiscale et déclare également avoir été informé•e du fait que le revenu résultant de la réalisation d'une prestation de service entraînera le paiement de charges sociales et fiscales dont il devra s'acquitter et aura la seule responsabilité.

Le Stu s'engage, dès lors qu'il aura bénéficié d'un revenu d'un montant équivalent à 5 000 euros à transmettre à MyStu, une attestation de ses paiements des cotisations URSSAF afférentes à ce revenu, et cela tous les six mois. Le Stu déclare avoir connaissance du fait que l'URSSAF a la possibilité d'opérer des contrôles des sommes perçues par le biais de la plateforme de paiement.

Le Stu est également informé que MyStu transmettra aux administrations sociales et fiscales une fois par an le détail des commissions versées au Stu.

Dans le cas où, le Stu aurait fourni des informations mensongères et/ou erronées à la Société sur sa situation administrative, légale, sociale et fiscale, la Société ne pourra pas en être tenue responsable et seul le Stu en sera responsable.

Dans l'hypothèse où le Stu serait redevable de la TVA, la Société pourra être amenée, en cas de défaillance du Stu dans ses obligations fiscales et/ou déclaratives signalée par l'administration fiscale à la Société conformément à l'article 283 bis du Code général des Impôts (« CGI ») à :

MyStu est un service opéré par Stoorist, Siège social : 40 Boulevard Gouvion Saint-Cyr-75017 Paris
Siège entreprise : 40 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris
Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N°881 259 311
www.MyStu.com

- Rappeler au Stu ses obligations fiscales et sociales telles que prévues au 1° de l'article 242 bis du CGI ;
- En cas de présomption de défaillance de paiement, demander au Stu de prendre contact avec l'administration en vue de régulariser sa situation fiscale ;
- En cas de présomption de défaillance déclarative, demander au Stu de fournir son numéro de taxe sur la valeur ajoutée intracommunautaire ;
- En cas d'absence de numéro de TVA intracommunautaire ou en cas d'invalidité de ce numéro, demander au Stu de régulariser sa situation fiscale.

12.5. Accompagnement d'enfants sans la présence d'un adulte

Dans le cadre d'un accompagnement d'enfants réalisé sans la présence d'un adulte ayant l'autorité parentale, le Stu se doit d'être titulaire du BAFA pour réaliser certaines activités, ce qu'il reconnaît expressément.

Les activités ayant pour finalité le jeu ou le déplacement et ne présentant pas de risque spécifique peuvent être encadrées par tout adulte, sans qualification sportive particulière (cf. Circulaire du 24 octobre 2011).

En revanche, Les activités se déroulant conformément aux règles fixées par une fédération sportive délégataire au sens de l'article L.131-14 du code du sport ainsi que les activités présentant des risques particuliers sont encadrées conformément aux règles générales fixées par l'article R.227-13 du CASF.

Parmi celles-ci, l'arrêté du 25 avril 2012 précise que peuvent être encadrées par un titulaire du B.A.F.A ou équivalent :

- La baignade ;
- L'équitation ;
- La randonnée en moyenne montagne ;
- Les raquettes à neige ;
- Le radeau ;
- Le ski de fond ou ski alpin.

Attention : chacune de ces activités suppose le respect de règles particulières prévues par l'arrêté. Il convient donc de se renseigner au préalable.

Le Stu ne doit effectuer que les activités qui lui ont été commandées par l'utilisateur dans l'application et le cas échéant doit en toute circonstance demander l'autorisation de l'utilisateur avant d'effectuer toute activité physique avec des enfants qui n'auraient pas été commandées dans l'application et s'assurer que l'utilisateur accepte et ce par tout moyen à sa convenance notamment via le chat de l'app.

13. Propriété intellectuelle

L'ensemble du contenu de l'Application, notamment les designs, textes de présentation, charte graphique, logos, logiciels (notamment l'interface de mise en relation, le module de réservation, etc.), bases de données mises en ligne (notamment le référentiel des compétences), et autres sont la propriété exclusive de MyStu laquelle est seule titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle y afférents.

Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale des contenus et Services proposés par MyStu, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de la Société, est strictement interdite et serait susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires.

Par ailleurs, le Stu reconnaît expressément que la marque « MyStu » est régulièrement enregistrée auprès de l'INPI sous le numéro 20 4 623 380. Tous les sigles, marques et logos existants ou futurs qui en seraient le dérivé ou le complément, sont et demeureront la propriété exclusive de MyStu.

En conséquence, le Stu s'interdit formellement de procéder directement ou indirectement, dans quelque pays que ce soit et dans quelque classe que ce soit, au dépôt de la marque susvisée.

De la même manière, le Stu s'interdit formellement, de procéder, directement ou indirectement, dans quelque pays que ce soit et dans quelque classe que ce soit, au dépôt de toute autre marque, de tout nom de domaine et/ou de tout signe distinctif rattachable aux marques ou aux services de MyStu, ou qui en serait l'accessoire ou le dérivé, ou qui présenterait une ressemblance ou une similitude avec la marque ou avec l'un quelconque des signes distinctifs utilisés par MyStu dans le cadre de son activité. À défaut, MyStu se réserve la possibilité d'obtenir réparation par tous moyens.

Les contenus des Expériences ou des Prestations et des contributions publiés par les Stu sont leur propriété exclusive. Le Stu garantit MyStu qu'il est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux contenus des Expériences qu'il propose par l'intermédiaire de l'Application.

14. Données personnelles

La politique de collecte et de traitement des données personnelles est définie dans la Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante : <https://www.MyStu.com/legal-notice>.

MyStu pourra utiliser les données personnelles des Stu et des Utilisateurs notamment pour les communiquer à ses partenaires commerciaux et pour leur envoyer des communications et messages d'information soit directement dans l'application soit par SMS. Les Stu ou les Utilisateurs auront la possibilité de demander l'arrêt des SMS en répondant STOP SMS. Si un Stu ou un Utilisateur ne souhaite pas que ses informations soient partagées alors il devra demander la suppression de son compte.

15. Convention de preuve

Les systèmes et fichiers informatiques font foi dans les rapports entre MyStu et le Stu.

Ainsi, MyStu et le Stu pourront valablement produire dans le cadre de toute procédure, aux fins de preuve les données, fichiers, programmes, enregistrements ou autres éléments, reçus, émis ou conservés au moyen des systèmes informatiques exploités par MyStu, sur tous supports numériques ou analogiques, et s'en prévaloir sauf erreur manifeste.

16. Divisibilité

Le fait que l'une quelconque des stipulations du présent Contrat soit ou devienne illégale ou inapplicable n'affectera en aucune façon la validité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes.

17. Loi applicable et résolution des différends

17.1. Loi applicable

Le présent Contrat est soumis au droit français. Il est conclu à titre confidentiel entre le Stu et la société Stoorist et ne doit en aucun cas être communiqué à des tiers.

17.2. Résolution amiable du litige

17.2.1. Compétence

Le Stu peut saisir les juridictions compétentes en vertu de l'article 42 du Code de procédure civile, à savoir celle du lieu de domicile du défendeur.

**Signature, précédée de vos noms et prénoms
en lettres capitale et de la mention :
« Bon pour accord »**

ANNEXE 1 – Les textes encadrant l’activité du Stu

Les textes encadrant l’activité du Stu

1.1 CODE DE BONNE CONDUITE

1.2 MANUEL A L’USAGE DES STU

1.3 LIVRET DE FORMATION DES STU

1.4 LIVRET DES CIRCUITS ET DES ANECDOTES DE PARIS

1.5 POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

1.6 CGPS

ANNEXE 2 – Mandat de facturation et d'encaissement

Mandat de facturation et d'encaissement⁹

ATTESTATION DE MANDAT

Nous, soussignés :

Prénom, Nom :	
SIRET :	
Adresse du siège social	

Ci-après dénommée « le Mandant »

Attestons avoir mandaté Stoorist

Siège social : 112 avenue du Général de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE

Adresse facturation : 112 avenue du Général de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE

N° de TVA intracommunautaire : FR 71 881259311

Représentée par Fabrice SOLER

Agissant en qualité de : Président fondateur

Ci-après dénommée « le Mandataire »

Pour, en notre nom et pour notre compte procéder à l'émission des factures du prix des Expériences auprès des Utilisateurs et à la collecte auprès de Stripe du paiement des Expériences à charge de le reverser au Mandant.

Fait à _____, le _____



Le Mandant

Signature et cachet

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »
approuvé »

Le Mandataire

Signature et cachet

Faire précéder de la mention « lu et

⁹ À remettre dès obtention de votre numéro de SIRET

MyStu est un service opéré par Stoorist, Siège social : 40 Boulevard Gouvion Saint-Cyr-75017 Paris

Siège entreprise : 40 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N°881 259 311

www.MyStu.com

ANNEXE 3 – Tableau de répartition des Commissions
Tableau de répartition des Commissions
CAS 1 : Le touriste possède une carte de paiement européenne
Schéma de commissionnement des Stu avec apporteur

Paiement via Stoorist		100,00
Commission variable Stripe	1,40%	1,40
Commission fixe Stripe		0,25
Sous-total 1		98,35
commission apporteur	10,00%	9,84
Sous-total 2		88,52
Commission Stoorist	30,00%	26,55
Commission Stu	70,00%	61,96

Schéma de commissionnement des Stu sans apporteur

Paiement via Stoorist		100,00
Commission Stripe	1,40%	1,40
Commission fixe Stripe		0,25
Sous-total 1		98,35
Commission Stoorist	30,00%	29,51
Commission Stu	70,00%	68,85

CAS 2 : Le touriste possède une carte de paiement non européenne
Schéma de commissionnement des Stu avec apporteur

Paiement via Stoorist		100,00
Commission variable Stripe	2,90%	2,90
Commission fixe Stripe		0,25
Sous-total1		96,85
Commission apporteur	10,00%	9,69
Sous-total2		87,17
Commission Stoorist	30,00%	26,15
Commission Stu	70,00%	61,02

Schema de commissionnement des Stu sans apporteur

Paiement via Stoorist		100,00
Commission Stripe	2,90%	2,90
Commission fixe Stripe		0,25
Sous-total 1		96,85
Commission Stoorist	30,00%	29,06
Commission Stu	70,00%	67,80

ANNEXE 4 – Liste des Expériences et Prestations

Expériences et Prestations en présence :

SERVICES			
Obtenir des services	s'occuper de mes enfants	Des cours particuliers	s'occuper de mes parents
Petits travaux photo- vidéo Pick-up et livraison Accompagnement à un événement Aide administrative faire mes courses services aux animaux Assistance professionnelle traduction et interprete informations pratiques	Activités à la maison Soutien scolaire Cours de musique Jeux d'enfants faire des activités en extérieur leur faire pratiquer du sport les cultiver Babysitting	Langues Maths Economie SVT Histoire Français Physique Informatique Musique Cuisine Langues Vidéo/photo	leur faire des petits travaux les accompagner leur faire pratiquer des jeux faire leur courses leur apporter une assistance leur faire ratiquer des activités culturelles Leur tenir compagnie services aux animaux leur faire pratiquer une activité physique
Sur mesure	Sur mesure		Sur mesure

LOISIRS		
Shopping	Faire des jeux	Faire du sport
Créateurs de mode Mode Luxe Bijoutiers et Joailliers Parfumeries Cosmétiques Marché aux puces Libraires et bouquinistes Artisans authentiques Shopping de quartier Shopping éco-responsable Souvenirs Personal shopper Grands magasins	Manèges et parcs d'attraction Escape games Laser game Paintball Salles d'arcade Réalité virtuelle Jeux de société Jeux de rôles Jeux d'échiquiers et tabliers Jeux de cartes Baby-foot Billard Bowling Pétanque	Running Fitness/Crossfit Yoga Natation Tennis Ping-pong Squash Golf Vélo dans les parcs Skateboard Escalade Parkour Ski
Sur mesure	Sur mesure	Sur mesure

TOURISME			
Me cultiver	(Re) découvrir la ville	Découvrir la gastronomie locale	Découvrir la ville de nuit
Architecture et Patrimoine Musées et monuments historiques Histoire Arts et Spectacles Vernissages Concerts Échanges culturels Photographie Scientifique et Technique Technologie et Digital Expositions Monuments incontournables	Monuments insolites La face cachée des incontournables Lieux incontournables Lieux insolites Endroits secrets Balades de quartier Nature Parcs animaliers Parcs sportifs Lieux instagrammable	Restaurants traditionnels typique Restaurants à la mode Restaurants ethniques Haute gastronomie Gastronomie abordable Bars de quartier typique Cafés et Salons de thé Street food Brunch Amateurs de viande Boulangeries & Douceurs Commerces de bouche et caves Produits de la ferme Vegetarian	Apéro guinguette Apéro sur les quais Pubs et bars sportifs Bars de jeux de société Bars de jeux vidéo Bars concerts Piano bars Bars à vins Terrasses et Rooftops Bars à cocktails Speakeasy Nightlife
Sur mesure	Sur mesure	Sur mesure	Sur mesure

Expériences et Prestations en visioconférence :

MyStu est un service opéré par Stoorist, Siège social : 40 Boulevard Gouvion Saint-Cyr-75017 Paris
Siège entreprise : 40 boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 Paris
Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le N°881 259 311
www.MyStu.com

SERVICES			
obtenir des cours particuliers	s'occuper de mes enfants	s'occuper de mes parents	obtenir une aide professionnelle
Langues	Leur apporter un soutien scolaire	leur apporter une assistance	étude
Maths	leur donner des cours de musique	leur faire pratiquer des activités	événement
Economie	les cultiver	Leur tenir compagnie	administratif
SVT	les faire jouer		informatique
Histoire			juridique
Français			gestion
Physique			finance
Informatique			commerce
Musique			marketing/communication
Cuisine			mission sur mesure
Langues			ingenierie
Vidéo/photo			RH
sur mesure			sur mesure

LOISIRS		
faire du Sport	Faire des jeux	préparer une activité ludique
fitness	pictionnary	ludique
gainage	jeu du dictionnaire	sportive
muscultation	jeu du mime	gastronomique
cardio	devinettes	découverte
yoga	jeu du qui suis-je?	shopping
étirements	le petit Bac	services
relaxation	jeu de la mémoire	culturelle
	le jeu de ramène moi	
	echecs	
sur mesure		sur mesure

TOURISME	
préparer un voyage	préparer une activité touristique
hebergement	ludique
sejour	sportive
activités	gastronomique
gastronomie	découverte
shopping	shopping
transport	services
administratif	culturelle
informations pratiques	
sur mesure	